## Appel à Projets

---

## Animation et évènements pour la Journée Nationale Qualité de l'Air

---

## Le 16 Septembre 2020



## Contexte

L'air que l'on respire à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments est un enjeu sanitaire, environnemental et économique majeur. Créée en 2015 par le ministère de la transition écologique et solidaire, la Journée Nationale de la Qualité de l'Air (JNQA) a pour objectif de favoriser la mobilisation individuelle et collective pour sensibiliser les citoyens à l'importance de respirer un air de bonne qualité.

Cette journée permet également de montrer les bonnes pratiques existantes pour améliorer notre qualité de l'air au quotidien.

Pour la 6ème année consécutive, des évènements seront organisés partout en France, par des associations, des services de l'État, des entreprises, des écoles ou des collectivités. Toutes les idées sont les bienvenues : webbinaire, portes-ouvertes, expositions, expérimentations, jeux, etc...

Un seul objectif : montrer les bonnes pratiques qui permettent de réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère.

En Bourgogne-Franche-Comté, le succès était au rendez-vous pour l'édition 2019 avec :

- ✓ « une journée sans voiture » organisée par la Ville de Saint-Marcel avec la participation de l'association « ESPACE PAMA »,
- ✓ la tenue d'un stand « Air du temps » par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Haut-Doubs à Besançon, Frasne et Baume-les-Dames,
- ✓ une journée « Eco-mobilité : l'affaire de tous pour tous » par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de la Vallée d'Ognon à Marnay,
- ✓ « Projet Aux'Air : capteur de qualité de l'air connecté, open-source et citoyen » par l'Association de Gestion du Tiers-Lieu Icaunais) – Les Riverains » à Auxerre,
- ✓ une journée de sensibilisation du public à la qualité de l'air par la FNE 25-90,
- ✓ « Ma santé, j'en prends soin en Avallonnais », une initiative menée par l'association « Terre de légendes » à Guillon-Terre-Plaine,
- ✓ La « 3e Rencontres de la Mobilité Électrique » organisée par l' « Espace Communautaire Lons Agglomération » à Lons-le-Saunier,
- √ « À pied, à vélo, bien dans ma ville! » organisé par l'association « Ensemble à Vélo dans l'Agglomération Dijonnaise » à Dijon,
- ✓ Atelier sur la qualité de l'air intérieur, organisé par la Ville d'Autun.

L'appel à projets

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté lance un appel à projets à l'attention des associations, en lien avec les EPCI en charge de la qualité de l'air sur leur territoire, pour l'organisation de toute action de

sensibilisation et de préservation de la qualité de l'air, organisée le jour de la JNQA 2020 ou durant la

semaine afférente.

Chaque projet sélectionné sera financé à hauteur de 500 euros. Les lauréats pourront bénéficier de l'appui de la DREAL BFC et de ses partenaires avec la mise à disposition de kit de communication et

d'outils pédagogiques (posters, plaquettes...).

Au cours de l'édition 2019, c'est près de 150 évènements qui ont été labellisés et organisés dans le cadre de la journée nationale de la qualité de l'air. Cette année encore tous les évènements organisés du 12 au

20 septembre 2020 peuvent être labellisés "JNQA".

En 2020, faisons encore mieux...

Alors vous aussi, inscrivez votre projet sur la plateforme, et ensemble, agissons pour mieux respirer!

Critères d'évaluation

Les meilleurs projets feront l'objet d'un soutien financier. L'ensemble des projets Les lauréats pourront bénéficier de l'appui de la DREAL BFC et de ses partenaires avec la mise à disposition de kit de

communication et d'outils pédagogiques . Le sujet traité devra viser un sujet sensible en termes de qualité de l'air. Le public visé devra apparaître clairement.

Les projets seront sélectionnés en fonction de la qualité du thème abordé ainsi que de la proposition

technique.

En tenant compte de la crise sanitaire que nous traversons, la priorité sera donnée aux propositions ne nécessitant pas un rassemblement important de personnes, et les projets permettant la mise en place

optimale des gestes barrières.

L'action devra s'inscrire sur un territoire ; un partenariat avec une collectivité locale serait un plus. À ce

titre, les dossiers contenant une lettre de recommandation d'une collectivité attestant de l'implication de

l'association dans un plan d'action de la collectivité en lien avec la thématique (PCAET notamment)

seront priorisés.

Comment répondre à l'appel à projets ?

La création des dossiers se fera sur la plateforme démarche simplifiée (ouverture de la plateforme par

l'adresse qui sera précisée ici à partir du 8 mai 2020

Dates limites de dépôt pour la première tranche de l'année 2020 : 8 juillet 2020

Contact: drae.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr